



21 janvier 2011

**L'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur :
une expertise et un soutien financier pour accompagner
le programme de sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région.**

**Signature du Contrat d'Objectifs
et installation du Grenelle interdépartemental**

L'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, depuis plusieurs années, en situation de fragilité électrique.

La solution aujourd'hui retenue passe par trois piliers :

- un renforcement des réseaux,
- un programme de Maîtrise de la demande d'électricité (MDE),
- le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable.

Le contrat d'objectifs signé le 21 janvier 2011 par les différents partenaires impliqués, au nombre desquels figure l'ADEME, prévoit un programme ambitieux sur ces deux derniers piliers. Pour atteindre ces objectifs, diverses actions pertinentes visant notamment à réduire au maximum les appels de puissance de pointe sur le réseau doivent être menées sous l'égide des Départements des Alpes-Maritimes et du Var.

L'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur y apporte son soutien et son expertise, notamment via :

- la participation aux différents comités et groupes de travail mis en place au niveau départemental et interdépartemental par les Conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes, avec la mobilisation d'experts régionaux et nationaux de l'Agence, afin d'apporter son expertise aux partenaires du programme dans la définition des actions et moyens les plus pertinents,
- le financement des opérations portées par les différents acteurs (collectivités, entreprises, organismes consulaires, associations...) au titre du Financement Régional Energie Environnement (Accord-cadre Etat Région ADEME) et de financements européens (Feder Objectif 2), sur lesquels des lignes dédiées sont inscrites.

Par ailleurs, certains projets de Recherche et Développement auront vocation à servir de vitrine aux nouvelles technologies de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie. Ils pourront recevoir le soutien de l'Ademe dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt lancés dans le cadre du dispositif « Investissements d'Avenir ».

Parmi les opérations déjà identifiées, figure notamment un vaste plan de sensibilisation et de communication visant à modifier durablement les comportements des usagers et principalement du grand public. Ce plan est en cours de préparation à l'initiative des Conseils généraux des Alpes-Maritimes et du Var, auxquels l'ADEME apporte son soutien actif.

L'ADEME en bref

Un établissement public

Créée en 1992, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables, prévention de la pollution de l'air, optimisation de la gestion globale des déchets, management environnemental, éco-conception, traitement des sols pollués, lutte contre les nuisances sonores.

Au cœur de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Changement climatique, économies d'énergie, réduction de gaz à effet de serre, urgence écologique... : le Grenelle de l'Environnement est la réponse ambitieuse et volontariste de la France à ce défi majeur du Développement durable. Placée au cœur du dispositif de concrétisation opérationnelle, l'ADEME, acteur de référence national et territorial, se mobilise et met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des porteurs de projets, tant institutionnels qu'entreprises, pour les accompagner et les aider à atteindre les objectifs fixés.

De nouveaux métiers

Quatre métiers structurent les interventions de l'Agence : Connaître (recherche-innovation et observation), Convaincre et mobiliser (information du public et des collectivités, formation), Conseiller (expertise pour le compte de l'État, élaboration d'outils, diffusion de conseils directs ou par des relais), et Aider à réaliser (soutien financier aux projets, mobilisation d'autres sources de financement...).

Une approche partenariale et de proximité

L'implantation régionale de l'ADEME et le travail mené sur le terrain par l'équipe de l'Agence favorisent une approche de proximité et le montage de projets adaptés aux contextes locaux, dans une démarche systématiquement fondée sur le partenariat.

Grégoire CALLEJA
Directeur régional de l'ADEME

Contacts :
Suivi du projet, jack.fiol@ademe.fr
Presse, beatrice.tonini@ademe.fr